



Syndicat des Industries du Livre,
du Papier et de la Communication
de Rouen, du Havre et de leur région



Nous étions convoqués ce jour, mercredi 29 février 2012, à 14 heures au tribunal de commerce du Havre.

La direction a déposé son dossier de mise en cessation de paiement.

L'avocat de l'entreprise a défendu la note qui nous a été présentée en CE extra du lundi 27 février en appuyant fortement sur la situation d'endettement du groupe Hersant média et sur le soutien de l'actionnaire jusqu'à ce jour (efforts financiers, tristesse). Tout y était.

La direction a affirmé que l'actionnaire nous apporterait son soutien pendant la période d'observation en précisant qu'il ne pouvait le garantir pour couvrir d'autres difficultés. Rien sur la teneur de son plan, sauf à préciser à plusieurs reprises qu'il était prêt et qu'il fallait faire très vite !

Nous sommes intervenus sur la dette du groupe : choix de l'actionnaire d'investir dans la presse d'annonce gratuite et dans la presse du sud sous endettement ainsi que sur son prétendu effort financier, à notre sens, plus que compensé par la vente de nos locaux rouennais et havrais ou encore par la cession des hebdomadaires normands à notre concurrent Ouest France, mais aussi par les managements fees qui remontent au groupe Hersant média (8,6 millions d'euros depuis 2005), en précisant que le groupe n'a pas su préserver l'activité et l'effectif du pôle normand puisque le chiffre d'affaires, comme les effectifs, ont diminué de moitié entre 1990 et 2010. De plus, l'exploitation est devenue plus difficile avec les locations immobilières du Havre et de Déville. Nous avons également précisé qu'avant la restructuration de 2005, Philippe Hersant négociait la cession de la Socpresse au groupe Dassault pour plus d'un milliard d'euros qu'il s'est empressé de convertir en francs suisses.

Et pour introduire le futur débat avec les administrateurs, nous avons fait part au tribunal que nous avons un rapport Berger sur la diversification des activités des entreprises de presse, à l'issue duquel nous avons déclenché une procédure de droit d'alerte sur le développement et qu'à ce jour notre demande d'entretien avec Philippe Hersant pour l'examen du rapport sur le développement est restée lettre morte. Mais aussi que nous revendiquons depuis 3 ans une véritable GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) qui aurait pu permettre une autre situation que celle que nous subissons aujourd'hui pour l'ensemble des salariés.

Le tribunal a statué sur l'ouverture d'un redressement judiciaire en nommant deux administrateurs : Maître Laurence Lessertois et Maître Hess en accordant une première période d'observation de 6 semaines. Le prochain RDV étant fixé au mercredi 11 avril à 14 heures au tribunal du Havre.

D'ores et déjà, un nouveau CE extraordinaire est fixé ce vendredi 2 mars à 11 h00.

Nous reviendrons donc vers vous en prises de paroles, après cette réunion de CE, pour faire le point sur la situation.